



Compte Rendu de l'Audience du Mercredi 12 Février 2014

Le SNES Versailles a été reçu en Audience au Rectorat juste le Mercredi 12 Février 2014 sur le sujet des épreuves en cours d'Année de Langues Vivantes du Baccalauréat. Le Rectorat nous avait communiqué au préalable un projet de circulaire, très succinct et sans aucun cadrage des épreuves. Nous avons fait observer ce cadrage très insuffisant et le caractère tardif de la circulaire, les épreuves de compréhension orale ayant lieu dans de nombreux établissements dès février, avant le départ en vacances.

En préambule, nous avons insisté sur le problème des inégalités de traitement entre candidats, et rappelé l'attachement du SNES sur notre attachement à des épreuves terminales nationales de Baccalauréat, qui demeure le premier grade universitaire ouvrant l'accès aux études supérieures. Nous avons demandé davantage de cadrage l'organisation des épreuves dans la circulaire afin d'obtenir des conditions de passations qui garantissent l'équité de traitement des candidats : pour la compréhension orale, dans les établissements où elle n'a pas encore été passée, qu'il soit vérifié auprès des chefs d'établissement que le matériel audiovisuel adapté soit à disposition, que des conditions de passations décentes soient assurées (un élève un par table, au moins deux surveillants par salle...). Nous avons insisté pour que soit mise en place la banque de sujets académique de sujets de compréhension orale.

Concernant l'expression orale, les épreuves étant impossibles à faire passer sur le temps de cours, nous avons réclamé la banalisation d'une semaine de cours, ou que des consignes soient données pour le versement d'une rémunération en HSE pour les oraux ayant lieu sur le temps libre des enseignants.

Enfin, nous avons souligné la nécessité d'inclure dans la circulaire des consignes précises sur l'anonymat des copies, leur stockage, leur traitement des candidats bénéficiant d'un tiers de temps, les LV3 facultatives, les langues rares, le cas des candidats absents ou en retard, et les modalités de passage de l'oral de contrôle.

Nous avons rappelé plusieurs reprises le caractère inacceptable de la surcharge de travail imposée aux enseignants et demandé que soit rappelé dans la circulaire que l'organisation des épreuves est la responsabilité des chefs d'établissement et non des enseignants.

Au terme de ce dialogue, nous n'avons eu gain de cause sur quasiment aucun de nos demandes. En particulier en ce qui concerne la banque de sujets académique, en dépit de notre vive insistance sur le fait que cette consigne émane du ministère, et qu'elle doit donc être appliquée dans toutes les académies, nous nous sommes heurté au un refus catégorique, au motif hypocrite que cela représenterait trop de travail pour les concepteurs du sujets qui ne sont pas rémunérés. A l'inverse, cette charge de travail est jugée parfaitement acceptable lorsqu'elle est assumée localement par enseignants dans le cadre des épreuves en cours d'année.

Sur le manque de cadrage, l'argument invoqué est celui de la souplesse de l'organisation locale, le cadrage est inutile puisque tout se déroule « dans le cadre habituel de la classe ». La solennité du cadre de l'examen serait même un facteur de stress freinant la réussite des élèves. Les bonnes notes obtenues l'an dernier en compréhension orale par les élèves permettent d'arguer de l'efficacité des épreuves en cours d'année, dans un déni total de la générosité excessive des grilles d'évaluation responsable de cet effet.

Le Rectorat nous a fait la promesse d'une circulaire modifiée à la marge sur quelques points (organisation matérielle de la CO, gestion des copies etc..), et qui devait être publiée à la veille des vacances ou dès la rentrée des vacances de Février. A l'heure à nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas connaissance de la parution de cette dernière, ce qui confirme la volonté du Rectorat de n'intervenir en rien sur le déroulement des épreuves en cours d'année, laissant les choses s'organiser dans chaque établissement dans le plus grand désordre, sans aucun souci d'égalité de traitement entre candidats.